



Agence Fédérale pour la Sécurité de la
Chaîne Alimentaire

Fipronil : état des lieux

17.08.2017

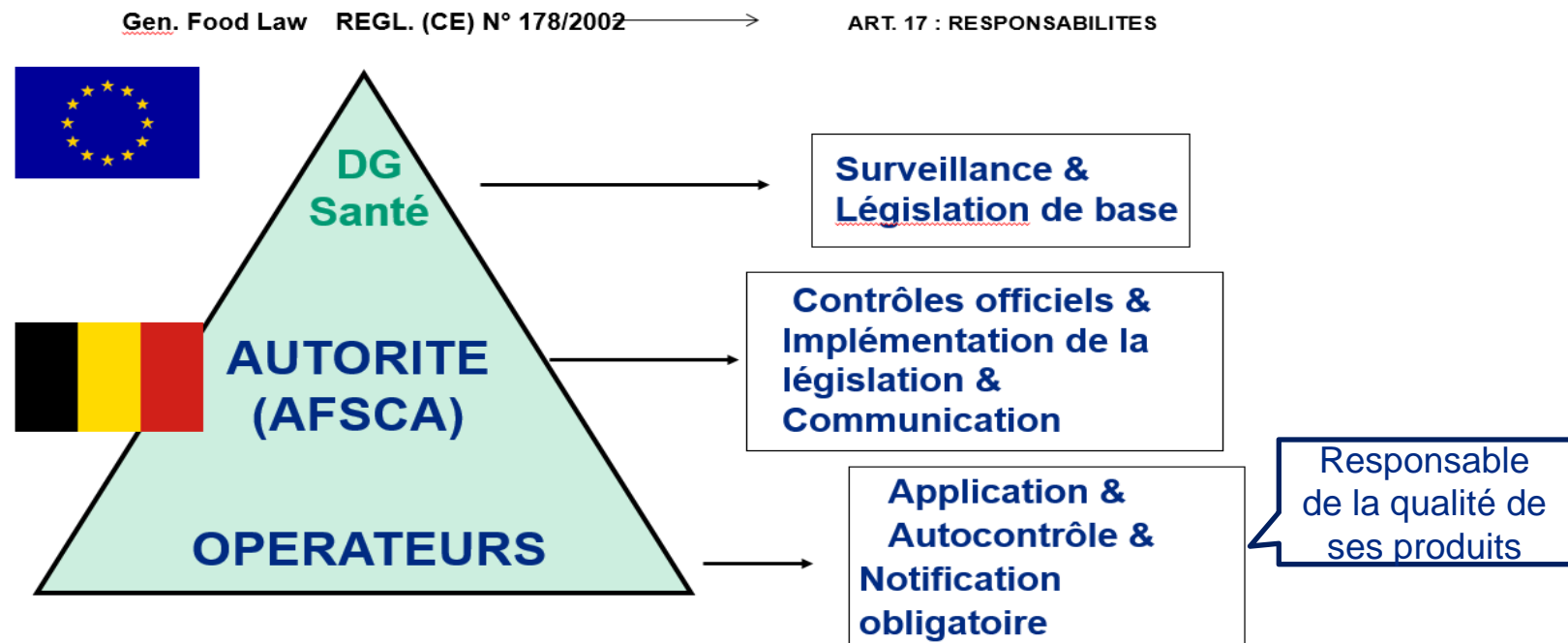


Général



Organisation des contrôles en Belgique et dans l'UE, l'autocontrôle

- Contexte EU

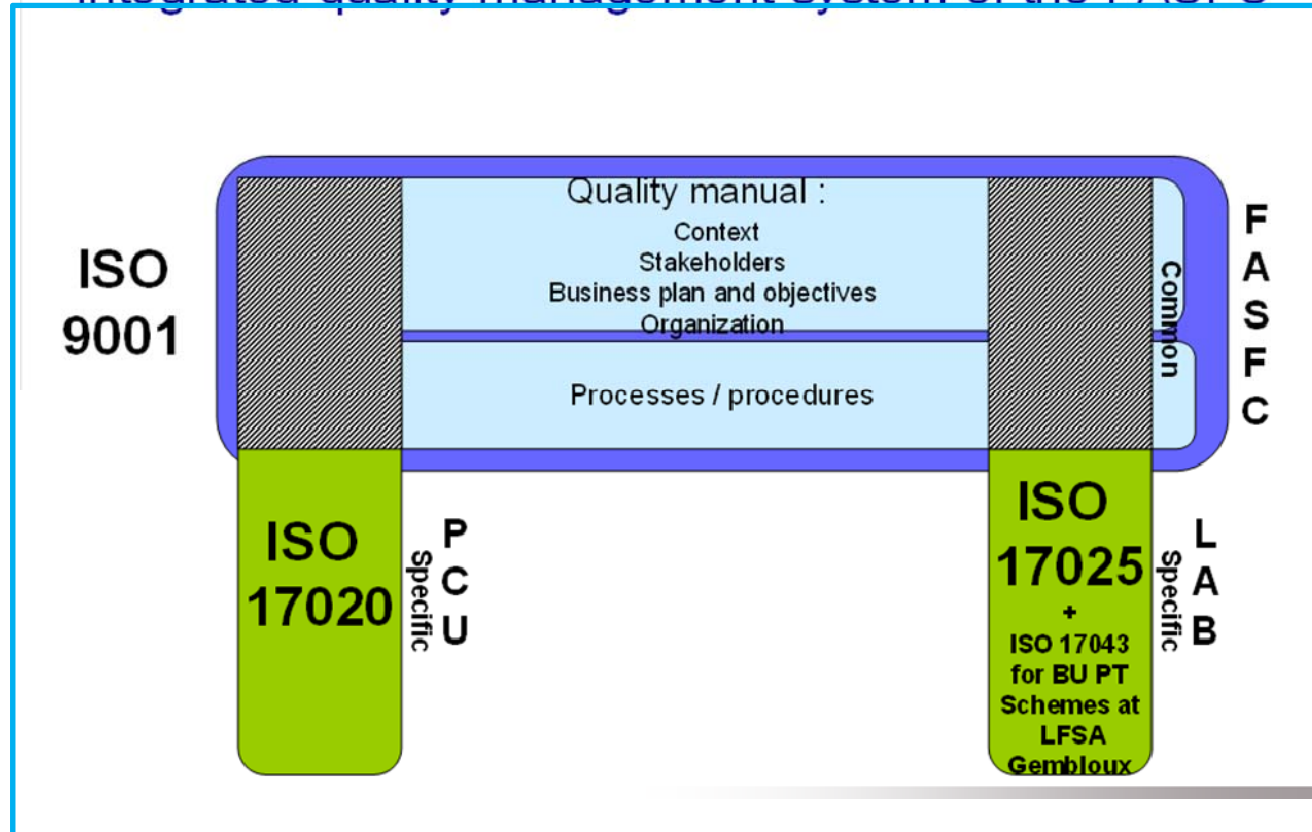


- Base du système de sécurité alimentaire belge : Contrôles officiels + 1/Autocontrôle –2/ Notification obligatoire 3/ Traçabilité.



Systeme qualite à l'AFSCA

Integrated quality management system of the FASFC



Organisation des contrôles en Belgique et dans l'UE, l'autocontrôle.

- AFSCA - Programme de contrôle et d'analyses : Système dynamique basé sur le risque et la captation de signaux



- Autocontrôle .
 - Basé sur l'analyse de risque interne de l'opérateur
 - Contrôlé par AFSCA
 - Notification obligatoire (spécificité belge => découverte de la fraude)



Fipronil



Informations générales

- Fipronil
 - Insecticide
 - Usage légal
 - produit pour traiter plantes / semences
 - traitement chiens et chats
 - Usage illégal dans le secteur avicole par incorporation dans un produit biologique (DEGA-16) utilisé pour traiter le pou rouge par pulvérisation dans l'étable
 - Substance lipophile
 - s'accumule dans la graisse
 - transfert dans les œufs pendant la ponte



Evaluation et gestion du risque

Interne AFSCA

- fixation des seuils de sécurité (seuils de risque) dans les œufs (26/07) et dans la viandes (31/07)
- comparaison seuil de sécurité fipronil données PRIMo, données de consommation belges 2014 et données nVWA (26/07)

Confirmation EU

- 31/07/17 : via RASFF de COM : les mesures à appliquer pour les œufs et la viande de poulet
- 07/08/17 : via RASFF de COM : les mesures à appliquer pour les produits transformés



Valeurs seuils telles que convenues au niveau européen

- Seuils de référence européens
 - 0,72 mg /kg oeuf
 - 0,77 mg/kg viande
 - Calculés sur base de l'Arfd et des données de consommation basées sur le modèle Européen PRIMO
- MRL : 0,005 mg/kg
 - Incertitude de mesure dont on tient compte lors de l'évaluation des résultats d'analyse : 50%



Approche actuelle



Approche dans les exploitations suspectes

- Exploitations de ponte, de reproduction et d'élevage traitées avec le fipronil depuis le 01.01.2017
- Liste des exploitations établie à partir de 3 sources
 - liste d'une entreprise de service des PB
 - liste suite aux perquisitions et à l'enquête judiciaire
 - liste d'une entreprise de service BE
- Action initiale
 - visite/contrôle
 - blocage des œufs et des animaux (interdiction d'abattage)
 - prélèvement d'œufs / de viande
 - analyse fipronil
- Suivi et déblocage en fonction des résultats d'analyse



Approche produits d'oeufs

- Lors de résultat NC dans les œufs d'une exploitation de poules pondeuses
 - Casserie est informée des informations nécessaires et données de traçage
 - Casserie détruit les œufs concernés
 - Casserie réalise une évaluation des risques des lots de jaunes et de blancs d'œufs et d'œufs liquides déjà produits sur base des résultats d'analyse, du taux d'incorporation d'autres œufs et de la méthode de transformation
 - Casserie fait un retrait des produits non conformes



Approche secteur de la distribution

- Suivi traçabilité en aval
 - retrait des œufs et ovoproduits contaminés
 - avertir leurs clients
 - contrôle sur place
 - vérification que l'opérateur a bien été informé
 - vérification que les mesures nécessaires et correctes ont bien été prises
 - clarification de la responsabilité des infractions
- Le 15/08/2017 plus de 600 contrôles ont été réalisés chez des opérateurs DIS (deux 2 PV d'infractions)



Suivi sous-produits

- Sous-produits animaux + œufs et animaux NC = matériel catégorie 1
 - Destruction
 - L'AFSCA est responsable de la délivrance de l'ordre de destruction. Il convient à l'opérateur d'organiser la destruction et d'en établir la preuve
- Lisier/fumier
 - Les Régions ont été informées de la problématique et du risque potentiel pour l'environnement. Les Régions sont responsables de l'autorisation finale concernant l'utilisation du fumier/lisier



Problématique contre-expertise 8/8/2017

- Deux contre-expertises ont donné une valeur significativement différente des premiers résultats dont une au-dessus de la valeur de référence européenne
- L'AFSCA a fait une enquête
 - Les conclusions basées sur les résultats étaient fiables pour déterminer la conformité/non conformité des exploitations
 - Pour rappel : il s'agissait d'exploitations qui étaient déjà bloquées et dont les produits étaient retirés du marché
- Comme garantie supplémentaire, les méthodes utilisées ont été validées par
 - des auditeurs externes BELAC
 - le Comité scientifique de l'AFSCA
- Tous les autres échantillons nécessaires ont été réanalysés et les résultats étaient semblables aux résultats initiaux.



Actions supplémentaires

- Actions AFSCA
 - Casseries
 - Abattoirs
 - Monitoring poules pondeuses non suspectes
- Secteur
 - Autocontrôle
- Laboratoires
 - Extension de la capacité



Casseries-Fabricants de produits d'œufs

- Période jan 2016 – mai 2017: analyse d'échantillons témoins d'un fabricant de poudre d'œuf (produit à partir d'œufs provenant de différents pays)
 - avant septembre 2016: pas de traces de fipronil
 - septembre 2016: traces de fipronil dans 1 des 14 échantillons
 - oct-déc 2016: pas de traces de fipronil
 - jan-mai 2017: traces de fipronil dans 10 des 35 échantillons

Toutes les traces de fipronil constatées se trouvent en-dessous de la MRL de 0,005 ppm

- Période mai 2017-juin 2017:
 - 13 échantillons analysés dont 1 dépasse légèrement la MRL
- A partir du juillet 2017:
 - 38 échantillons de produits d'œufs (21 dépassent MRL, en-dessous risque)
 - 30 échantillons jaunes d'œufs (10 dépassent MRL, en dessous risque)
 - 3 échantillons poudre de blanc d'œuf (en dessous MRL)



Abattoirs

- Monitoring transversal de « poules à bouillir » dans les 2 abattoirs BE concernés (Wilki et Klaassen)
 - 3 lots par jour pendant 5 jours
 - de façon aléatoire
- Résultat
 - tous les échantillons sont conformes



Monitoring poules pondeuses non suspectes

- Monitoring dans chaque poulailler en production de chaque exploitation de poules pondeuses qui n'est pas reprise dans la liste des exploitations suspectes
- Résultats
 - 266 poulaillers échantillonnés: 10 poulaillers NC de 7 exploitations
 - tous bien en-dessous de la valeur de risque européenne
 - suivi : comme pour les exploitations de la liste suspecte



Autocontrôle: instruction au secteur avicole le 01.08.17 et le 15.08.17 concernant les animaux et produits du circuit non suspect

- Mise en production de poulettes et jeunes animaux de reproduction uniquement après une analyse conforme
- Remise en production de poules en mue uniquement après une analyse conforme
- Abattage dans les abattoirs de poules de réforme uniquement après une analyse conforme
- Mêmes mesures de précaution à appliquer pour tout ce qui provient de l'étranger
- Analyses par les casseries et fabricants de produits d'œufs sur les œufs et produits d'œufs utilisés comme matière première



Evolution de la capacité analytique oeufs/viande

- Mi-juillet 2017
 - CER : 60 analyses en 5 jours ouvrables
- A partir du 25 juillet 2017
 - Nofalab (NL) : 50 analyses en 3 jours ouvrables
- A partir du 7 août 2017
 - CER : 60 à 80 analyses en 36 h
 - Nofalab (NL) : 50 analyses en 3 jours ouvrables
 - LFSAL : 40 analyses par jour ouvrable (screening)



Evolution de la capacité analytique oeufs/viande

- Situation au 17 août 2017
 - CER : 60 à 80 analyses en 36 h
 - Nofalab (NL) : 50 analyses en 3 jours ouvrables
 - LFSAL : 40 analyses par jour ouvrable (screening)

 - Primoris Belgium : 60 à 80 analyses en 36 h
 - LOVAP : 30 à 40 analyses en 36 h (uniquement les oeufs et certaines denrées alimentaires à base d'oeufs)
 - Laboratoire ECCA (en préparation) : 30 à 40 analyses en 36 h

 - Groen Agro Control (NL) : 100 analyses en 3 jours ouvrables
 - Eurofins Zeeuw-Vlaanderen (NL) : 100 analyses en 3 jours ouvrables



Autres éléments



Etat des lieux

- 86 exploitations avicoles ont été préventivement bloquées dont 48 exploitations de poules pondeuses.
 - 21 exploitations sont toujours bloquées, dont 15 exploitations de poules pondeuses.
- **Monitoring des exploitations non suspectes**
 - 7 exploitations avec faibles concentrations de fipronil ont été constatées. Ces exploitations ont été bloquées immédiatement et les œufs provenant de ces exploitations ont été retirés du marché et détruits.



Exportations vers les pays tiers

- Oeufs de consommation de poules: environ 1,2 milliard d'oeufs ont été exportés en 2016, dont 23,6% hors UE (surtout Moyen-Orient et l'Afrique)
- Produits à base d'oeufs: 23000 tonnes exportées en 2016 dont 2,6% vers des pays en hors UE (le plus gros importateur en dehors l'UE est Hongkong)



Exportations vers les pays tiers (2)

- L'AFSCA a informé les ambassades via le SPF Affaires étrangères
- Statement du CVO envoyé au SPF Affaires étrangères ainsi qu'un lien vers la page internet anglophone traitant du fipronil
- Réponses aux questions concernant des lots spécifiques d'oeufs et d'ovoproduits (Hongkong, Corée de Sud, Malaisie): échange d'informations rapide; résultats d'analyses conformes à Hongkong
- Pas de notifications d'embargos dans les pays tiers



Officier de Liaison – Concertations pays voisins

Officier de liaison belge = le CVO (Chief Veterinary Officer)

Allemagne (Federal Office of Consumer Protection and Food Safety (BVL))

- 05/08/17 : Contacts téléphoniques avec la CVO allemande : informations sur la chronologie
- 10/08/17 : Visite d'une experte allemande du Service de crise : informations élargies sur la chronologie (basée sur note au Ministre)

Conclusion experte allemande : « On ne peut pas donner d'informations quand on n'en dispose pas »

Pays-Bas (NVWA)

Depuis le 11/08 : Contacts téléphoniques presque quotidiens – Echanges techniques



Officier de Liaison – Concertations pays voisins (2)

France (DG de l'Alimentation – DGAL et Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes - DGCCRF)

- 08/08/17 : Contact entre CVOs (pas de suivi en raison de congés CVO fr)
- 11/08/17 : Contact tél avec la DG + envoi documents « chronologie » et « approche risque en BE »
- 14/08/17 : Conférence tel avec le DG de DGAL et CEO afsca – Echanges infos techniques et approche gestion de risque

GD Luxembourg

08/08/2017 - Contacts mail puis téléphoniques avec CVO

Tous ces contacts sont entretenus et des infos échangées



Notifications RASFF

- Référence RASFF initial = 2017.1065
- Au total 194 follow up à la date du 16/08/2017 16h
- Jusqu'ici 24 'follow-up' notifications par BE
 - 14 distributions de produits notifiées
 - 10 éclaircissements
- Jusqu'ici 22 'follow-up' notifications à BE
 - Concernant des produits reçus
 - 21 des 22 messages > NL



Autres initiatives

Communication – site web

- Communiqués de presse et communications (11)
- 'Visuals' (3)
 - Chronologie
 - Liste de numéros de références œufs rappelés (2)
- Données toxicologiques + document évaluation et gestion des risques
- Information sur les contrôles
- Médias sociaux
 - Facebook (14 posts)
 - Twitter (23 tweets)
- Élaboration du site web anglophone



Callcenter

- Call center pour les consommateurs (0800 13 550)
 - Actif depuis le 9/8
 - ± 3.500 appels
- Point de contact spécifique par ULC
 - Actif depuis le 11/8
 - ± 50 appels



Contacts Régions

- **Agriculture biologique**

- Échanges d'informations entre l'AFSCA et les Régions.

- **Sous-produits animaux**

- Echange d'informations Contrôle/Politique de Contrôle – Régions (première information par mail vers les Régions 03/08. Actuellement continu)
- Produits concernés: œufs, poulets et fumier/fientes. Si contaminés par fipronil : évacuation comme « matériel de catégorie 1 » direction clos d'équarrissage/incinération.
- Les Régions sont elles-mêmes compétentes pour évaluer les risques, déterminer des mesures, contrôler et mettre en application.
- Flandre (VL) et en moindre mesure Wallonie (WAL) concernées.



Contacts Régions (2)

- **VL :**
 - À la demande de VL un expert politique de contrôle a assisté les 7/08 et 10/08 à des réunions avec des experts VL (OVAM, Mestbank, AHH). La prochaine réunion est planifiée pour le 17/08.
 - Approche VL a été pour info communiquée aux autres Régions le 07/08.
 - Multiples contacts par mail et par tél. avec les services centraux (AFSCA)
- **WAL :**
 - 08/08 contact tél. avec l'OWD pour connaître approche WAL et proposer présence expert AFSCA pour une réunion avec services WAL (OWD et DPC)
 - 09/08 DPC communique à l'AFSCA qui sont les personnes de contact pour le fipronil.
 - 10/08 AFSCA reçoit approche WAL par mail. Transmise pour info aux autres Régions.
 - Pour l'instant pas de demande de réunions ou de support complémentaire.



Conclusions générales

- **FRAUDE** : Il s'agit clairement d'un usage illégal de fipronil
- C'est le système de l'AFSCA qui a permis la mise en lumière de ces pratiques frauduleuses
- Plusieurs pays sont victimes de cette pratique verreuse
- L'AFSCA a maintenant une vue **GLOBALE** grâce au monitoring complémentaire des exploitations de poules pondeuses non suspectes



Conclusions générales (2)

- Le signal a été détecté grâce au cadre législatif européen, à la réglementation belge et à l'AFSCA :
 - Autocontrôle
 - Notification obligatoire
 - Traçabilité



Conclusions générales (3)

- C'est l'enquête de l'AFSCA, de la justice, et les actions de suivi de l'AFSCA qui ont mené à une connaissance claire de la fraude
- La collaboration entre l'AFSCA et la justice était exemplaire



Conclusions générales (4)

- Les initiatives de l'AFSCA ont mené à l'arrêt de l'utilisation illégale et ont permis le retrait des produits contaminés du marché
- Les exploitations sont soit libérées soit bloquées jusqu' au moment où elles peuvent démontrer que leurs produits ne sont pas contaminés



Conclusions générales (5)

- l'AFSCA a pris le problème en charge et va clôturer la campagne dans les semaines qui viennent (libération des exploitations encore bloquées)
- Il est prévu dans ces cas que l'AFSCA fera une évaluation de l'action qui va mener à formuler des propositions d'amélioration



Conclusions générales (6)

- L'AFSCA a, à tout moment, sur base des informations dont elle disposait alors, pris les mesures nécessaires pour assurer la santé publique

